

Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

Cible

Référendum ?

Vous aimez le débat labyrinthique sur la déchéance de nationalité ? Vous allez adorer l'embrouillamini sur le projet de référendum portant sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ! Alors que toutes les procédures ont été respectées et que leur régularité a été maintes fois confirmée, alors que des contrats de partenariat public-privé ont été signés, François Hollande a trouvé malin d'échanger la promesse d'un référendum sur la construction de l'aéroport contre la participation de trois écologistes au gouvernement.

Or le « président normal » n'a pas jugé nécessaire de consulter des juristes ou bien ceux-ci avaient fumé de la moquette. Certes, une collectivité locale peut soumettre à référendum local des « projets de délibération ou d'acte » mais il faut que ces projets soient de la compétence de cette collectivité territoriale. C'est ce que dit la Constitution (article 72-1) précisée par une loi organique. Comme c'est l'État qui est le maître de l'ouvrage, ni la région, ni le département ne peuvent organiser un référendum sur l'aéroport.

L'impasse est totale mais Emmanuelle Cosse, Jean-Vincent Placé et Barbara Pompili vont certainement trouver la solution !

Changements climatiques



Allemagne

Le second Anschluss

p. 8

Juridiction

Droit américain pour tous !

p. 2

L'extraterritorialité du droit américain

Quel point commun entre la FIFA, BNP Paribas, Alstom et Siemens ? Avoir été victimes d'un cancer dont les métastases ne cessent de se développer : l'extraterritorialité du droit américain.

Le 1er février dernier, la Fondation Res Publica a réuni autour de Jean-Pierre Chevènement une équipe pluridisciplinaire pour présenter les symptômes et les causes du mal.

Participaient à ce colloque : le diplomate Francis Gutmann, ancien secrétaire général du Quai d'Orsay ; l'avocat Paul-Albert Iweins ; l'économiste et essayiste Hervé Juvin, président d'Eurogroup Institute ; le journaliste Jean-Michel Quatrepoint. (1)

Bien que leur droit coutumier soit techniquement inférieur à notre droit écrit, les États-Unis l'ont instrumentalisé pour développer à leur seul bénéfice une stratégie d'hyperpuissance, théorisée comme un *smart power*. (2) S'érigeant en défenseurs des droits de l'homme et des minorités et en gardien scrupuleux du dogme de la libre concurrence, ils s'accordent une compétence judiciaire universelle.

Engagée dès les années 70 avec la mise sous embargo de plusieurs pays, cette stratégie a connu depuis les années 90 une accélération qui leur permet de disposer aujourd'hui d'armes juridiques redoutables pour imposer leur loi aux entreprises étrangères. Toutes les transactions réalisées en dollars et compensées au États-Unis, soit 78 % des transactions mondiales, peuvent faire l'objet de poursuites si elles ont été faites en contravention d'une loi des États-Unis, même en dehors de leur territoire. En vertu du Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), le département de la Justice des États-Unis (DOJ) peut poursuivre toute entreprise ayant des activités en lien avec les États-Unis.

S'il a un soupçon de corruption, le DOJ, dirigé par le procureur général des États-Unis, demande des explications aux dirigeants de l'entreprise concernée. Elle va devoir coopérer sous peine de sanctions immédiates qui vont paralyser son activité : arrestation de ses dirigeants, perte de licence, par exemple. L'entreprise qui refuse de plaider coupable s'expose à des amendes pouvant atteindre plusieurs milliards et à l'exclusion des marchés publics aux États-Unis. Celle qui accepte de plaider coupable ne s'en tire pas mieux. Les termes de la transaction la mettront sous la tutelle d'un moniteur et l'obligeront à recourir aux services de cabinets de conseils, tous américains, choisis sur des listes fournies par le DOJ. En application des règles déontologiques



propres aux juristes américains, ces cabinets fourniront de précieuses informations au DOJ. Au bout du compte, le coût de ces cabinets pourra se révéler trois fois plus élevé que celui des amendes encourues. Par le biais des procédures judiciaires contre les entreprises, les États-Unis acquièrent donc à la fois des produits financiers et des informations.

On assiste ainsi à une conversion des modèles de puissance et stratégiques des États-Unis. Leur nouvelle puissance consiste à dire le droit, à être maître des circuits financiers et des informations. Ils tirent une source majeure de richesse des péages qu'ils font payer à tout ce qui circule dans le monde (avec les brevets sur le vivant par exemple).

Comment s'opposer à ces pratiques qualifiées de « soft terrorisme » du droit ? Contrairement à la Chine et à la Russie qui ont mis en place des pare-feux, l'Europe est faible. Il n'existe même pas de marché en euros. L'ambassadeur Gutmann plaide pour la mise en place d'un « faisceau de parades » : lutter nous-mêmes contre la corruption en espérant pouvoir invoquer la règle selon laquelle on ne juge pas deux fois la même affaire ; plaider auprès de l'OMC que la concurrence est faussée ; agir sur le plan fiscal contre les entreprises étatsuniennes ; refuser de négocier le TAFTA. Allant plus loin, Hervé Juvin préconise de s'inspirer de l'exemple des non-alignés et de la déclaration de Cocoyoc du 23 octobre 1974 pour préserver nos systèmes de vie diversifiés contre la subordination au droit américain. Mais tout cela nécessite de faire preuve de volonté politique et de ne plus calquer la politique française sur une vision américaine du monde. Comme le rappelle opportunément Jean-Michel Quatrepoint, nous devons à de Gaulle d'exister encore et son inspiration est nécessaire si nous voulons refaire surface. Ne pas attendre l'homme providentiel n'empêche effectivement pas d'avoir des modèles.

Laurent LAGADEC

(1) Les actes des colloques sont mis en ligne sur le site : <http://www.fondation-res-publica.org>

(2) Il est défini par le Center for Strategic and International Studies comme « une approche qui souligne la nécessité d'une armée forte, mais aussi d'alliances, de partenariats et d'institutions à tous les niveaux pour étendre l'influence américaine et établir la légitimité du pouvoir américain. ».

SOMMAIRE

P 1 : Cible : Référendum ? - P 2 : L'extraterritorialité du droit américain - P 3 : Droit du travail : Opération dynamite - P 3 : Echo des blogs : Tariq, notre frère ? - P 4 : Révolution numérique : Anticiper pour ne pas subir : Fin de cycle - P 5 : Égypte : La quadrature du cercle - P 5 : Brèves : Cambodge, Australie, Bulgarie - P 6-7 : Climat : Ça chauffe ! - P 8 : Allemagne : Le second Anschluss - P 9 : Idées : Jeanne, relapse et sainte - P 10 : Allemagne : Pour l'histoire - P 11 : Famille de France - Les Mercredis de la NAR - P 12 : Editio par Bertrand Renouvin : Les pro et les anti.

Opération dynamite

L' avant-projet de loi rédigé par Myriam El Khomri sous la dictée de Matignon met tout le monde d'accord sur un point : la gauche veut faire ce dont la droite rêvait. Le Medef est aux anges. Berlin aussi !

C'est bien sûr le duo Hollande-Valls, en charge de l'action gouvernementale depuis que la fonction présidentielle a été mise au rencart, qui doit être tenu pour responsable du dynamitage du code du travail. Utiliser comme leurre une femme portant de surcroît un nom et un prénom « maghrébins » n'est qu'une abjection supplémentaire, qu'on espère inconsciente.

Nous examinerons de manière détaillée le projet de loi lorsqu'il sera présenté au Parlement. En l'état, les cent pages du texte gouvernemental renversent sur de nombreux points la hiérarchie des normes en droit du travail. Le principe de l'ordre public social veut que le salarié bénéficie du texte qui lui est le plus favorable lorsqu'il y a concurrence de deux textes sur un même domaine. Il implique que les conventions et accords collectifs de rang inférieur soient conformes aux conventions et accords de niveau supérieur : la Constitution, la loi, les règlements s'imposent aux conventions collectives qui s'imposent aux accords d'entreprise et aux contrats de travail.

L'avant-projet de loi bouscule tout cela. Par exemple, pour les heures supplémentaires, un accord d'entreprise pourra fixer un taux de bonification inférieur à celui prévu par l'accord de branche et les salariés seront obligés de s'y soumettre. Dans certains cas, le paiement des heures supplémentaires pourra même être remplacé par un repos compensateur. Un accord d'entreprise pourra porter de 44 à 46 heures la durée du travail maximum sur une période de seize semaines. L'augmentation de la durée maximum hebdomadaire de travail, fixée à 48 heures par une directive européenne, pourra être portée à 60 heures en cas de circonstances exceptionnelles et avec autorisation administrative. Actuellement prévue pour le « maintien de l'emploi », la baisse des salaires sera autorisée pour les entreprises qui veulent conquérir des marchés et le refus du salarié sera considéré comme une cause sérieuse de licenciement. Les syndicats minoritaires pourront soumettre un projet d'accord à référendum dont le résultat positif s'imposera aux syndicats majoritaires...

Le gouvernement fait mine d'oublier que le code du travail vise à limiter le « lien de subordination juridique permanent à l'égard de l'employeur » et veut au contraire privilégier les accords d'entreprise, conclus là où les salariés sont soumis aux pressions, voire au chantage, de l'employeur. Le Medef juge que le projet « va dans le bon sens » et le ministre allemand des Affaires sociales le trouve « bon, juste et courageux » ... et conforme au modèle allemand. Les députés et sénateurs socialistes s'inclineront-ils devant leurs maîtres ?

Sylvie FERNOY

Tariq, notre frère ?

P rédicateur islamiste, universitaire de pacotille, Tariq Ramadan demande la nationalité française. Ne lui faisons pas ce cadeau.

Petit-fils d'Hassan Al-Banna, le fondateur des Frères musulmans, Tariq Ramadan est d'ordinaire présenté comme théologien et universitaire musulman. Dans une étude publiée par Mondafrigue (1) Ian Hamel dévoile « la face cachée de Tariq Ramadan » qui n'a jamais été pris au sérieux par les islamologues et qui se flatte d'enseigner à Oxford en oubliant de signaler que sa chaire a été intégralement financée par le Qatar. En Europe, le bon Tariq tient un discours très moderne, condamne l'extrémisme et menace ou fait menacer ceux qui l'accusent de militer pour le compte des Frères musulmans. Mais quand il y a une offensive « djihadiste » au Mali, c'est l'intervention française que Tariq Ramadan condamne (2) !

Mais Tariq aime la France et veut devenir français. La demande paraît flatteuse. Ce n'est qu'une manœuvre tactique qui indigne Fatiha Boudjahlat. Secrétaire nationale du Mouvement républicain et citoyen, Fatiha publie dans Causeur (3) un article magnifique de ferveur, de colère et de patriotisme : « Ramadan contre ma mère – La République sous la menace du coucou islamiste ». Sa mère, qui est en France depuis 38 ans, s'est vue refuser la nationalité française en raison des écarts de conduite de deux de ses sept fils – qu'elle a élevés seule – et parce qu'elle a raté l'examen de vérification des connaissances sur la France.

En revanche, « M. Ramadan, si beau parleur, réussira sans peine l'épreuve scolaire. Il est d'ores et déjà disqualifié pour ce qui est de ce sentiment d'appartenance à la France. M. Ramadan ne veut pas entrer dans la nation française, il veut faire de l'entrisme, en vue, selon ses propres mots, de concrétiser « un projet de société » islamique. Son allégeance va aux Frères musulmans, dont on connaît la compétence une fois arrivés au pouvoir. Car celui que les médias paresseux ou accommodants présentent à tort comme un islamologue, un producteur de sens, est en fait un prédicateur islamiste, producteur de norme religieuse. Pourquoi vouloir entrer dans un corps civique dont le mode de vie, les valeurs, l'occidentalité lui répugnent autant ? Pour lui substituer un modèle de société culturellement et religieusement islamique. » Et d'ajouter : « M. Ramadan est le nom de la condamnation morale, historique et religieuse de l'Occident. M. Ramadan est le non à notre modèle qui reste le plus universel, celui de la liberté et du pluralisme politique, celui de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Il travaille à l'établissement d'un parti islamiste en France, tel que celui qui a remporté des sièges à la municipalité de Bruxelles ou de Molenbeek. » Conclusion : « L'Etat, la nation, chacun d'entre nous doit opposer à sa demande de naturalisation un non ferme et puissant. »

Jacques BLANGY

(1) <http://www.mondafrigue.com/la-face-cachee-de-tariq-ramadan/>
 (2) http://www.marianne.net/Mali-les-elucubrations-de-Tariq-Ramadan_a226012.html
 (3) <http://www.causeur.fr/tariq-ramadan-islam-nationalite-francaise-36708.html>

Anticiper pour ne pas subir

Petit à petit, sans que nous nous en apercevions, le numérique a envahi nos vies et de nombreux bouleversements sont encore à venir. En témoignent les nombreux rapports qui paraissent sur le sujet et nous invitent à la réflexion.

Les publications consacrées à la révolution numérique et à ses conséquences se multiplient et tous s'accordent pour reconnaître qu'elle est en train de bouleverser à une vitesse vertigineuse notre rapport au travail et à l'emploi, nos manières de produire, de consommer, de communiquer, de conduire, notre façon d'apprendre, de nous soigner, de nous assurer, de nous loger, de nous déplacer, de flirter et même de faire l'amour et la guerre... Les entreprises et les administrations - dans leur forme actuelle - semblent menacées à plus ou moins brève échéance, et si la disparition du salariat n'est pas encore à l'ordre du jour, ce mode d'organisation du travail est en voie de régression, au profit de nouveaux statuts, notamment celui de l'auto-entrepreneuriat. Aucune institution n'est à l'abri : ni la Sécurité sociale ni l'État ni l'école. Des géants se sont constitués au fil du temps qui font la pluie et le beau temps sur le secteur, les fameux GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon) ; de nouvelles formes de sociétés naissent, favorisées par les plateformes numériques (Uber, BlaBlaCar et Airbnb, pour ne citer que les plus connues) et des start up se multiplient qui concurrencent - souvent illégalement - les entreprises et les secteurs existants, entraînant des réactions violentes, comme celles des chauffeurs de taxi contre Uber.

Ne sachant comment se saisir du sujet, le gouvernement a confié à plusieurs organismes ou personnalités la mission d'avancer des propositions afin de favoriser l'essor du numérique, d'en éviter les dérives et d'en réglementer les pratiques. Après le rapport Mettling, du nom du directeur des Ressources humaines d'Orange, en septembre 2015, consacré aux « effets de la transformation numérique sur le monde du travail » et la note du Conseil d'analyse économique d'octobre de la même année sur les freins à lever pour favoriser le développement de l'économie numérique

en France, viennent de paraître coup sur coup deux nouvelles publications : le rapport du Conseil national du Numérique (CNNum) en janvier intitulée Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires et le rapport de Pascal Terrasse, député PS de l'Ar-dèche, en février sur l'économie collaborative, c'est-à-dire les plateformes d'échange de biens et de services entre particuliers, sans but lucratif, mais aussi les plate-formes d'offres de services commerciales. Tous sont destinés à alimenter la réflexion de Myriam El Khomri, en vue de la rédaction du projet de loi sur la réforme du droit du Travail (1) dont la présentation est annoncée pour le 9 mars, et inspirer Emmanuel Macron dans la laborieuse élaboration de son propre texte sur les Nouvelles opportunités économiques (NOE) qui, aux dernières nouvelles, ne verra jamais le jour, mais dont certaines propositions pourraient être saupoudrées sur divers projets de loi.

Le rapport du CNNum traite - avec prudence, compte tenu de la nouveauté du sujet, du manque de recul, mais aussi de la difficulté de l'exercice qui consiste ni plus ni moins qu'à prédire l'avenir - de la place et du statut du travail dans la société de demain, mais aussi des destructions d'emplois, de l'avenir du salariat, de l'ubérisation de l'économie, de la rémunération, du dialogue social, de la formation professionnelle... dans l'économie numérique. Il formule ainsi vingt recommandations, notamment sur la valorisation des parcours professionnels dits « hybrides » ou « pluriactifs » pour tenir compte du fait qu'une personne peut être successivement, voire simultanément, salariée, auto-entrepreneur, bénévole, en formation ou chercher un emploi... et que, dans ce contexte, il est nécessaire de l'accompagner et de sécuriser juridiquement ces transitions. Le rapport Terrasse propose, lui, de clarifier les obligations des différents acteurs et imposer une transparence qui n'existe

pas à l'heure actuelle. Pour son auteur, cela passe par un alignement de la fiscalisation des revenus issus de l'économie collaborative sur celle de l'économie classique : il ne serait donc pas souhaitable de concevoir un nouveau régime fiscal ; idem pour le statut social : pas question d'en créer un nouveau, il en existe déjà suffisamment entre le salarié, le travailleur indépendant, le micro-entrepreneur... Il est encore trop tôt pour dire sur quoi déboucheront ces réflexions, toujours est-il que nous ne pouvons faire comme si de rien n'était et que nous devons intégrer ces bouleversements dans nos analyses pour en anticiper les conséquences politiques, économiques et sociales et ne pas les subir.

En conclusion, je souhaiterais m'attarder sur la dernière préconisation du rapport du CNNum qui invite à expérimenter un revenu minimal universel. Tel un serpent de mer, l'idée refait régulièrement surface. Et il est fort probable, compte tenu de notre incapacité à lutter contre la pauvreté, à résoudre le chômage et à réformer le financement de la protection sociale, qu'il restera émergé quelque temps. Car ce revenu permettrait de remédier à tous ces maux à la fois... du moins en théorie et selon ses partisans tous courants de pensée et tous bords politiques confondus. De quoi s'agit-il ? Ni plus ni moins que d'allouer à chaque citoyen, dès sa naissance, une somme d'argent qui lui permettrait de (sur)vivre dignement ; libre à lui, ensuite, de travailler pour augmenter ses revenus. Ses détracteurs lui reprochent pêle-mêle d'encourager la fainéantise, d'alourdir les finances publiques, de fabriquer des assistés, de désacraliser le travail... Toujours est-il qu'il suscite de nombreuses questions : quel montant ? Quel financement ? Quel avenir pour les minima sociaux actuels ? S'agit-il d'une rente sur la richesse collective ou d'acheter la paix sociale en dotant d'un pécule ceux que l'on considère comme incapables de s'insérer ? Sur ce sujet, comme tous ceux que soulève le numérique et ses conséquences, le débat est lancé dans la société : nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nicolas PALUMBO

(1) Dernière minute : le contenu du projet de loi a fuité dans la presse du 18 février. Il ne retiendrait aucune mesure présentées dans ces rapports, à l'exception du « droit à la déconnexion » proposé par Bruno Metting. Tout ça pour ça !

La quadrature du cercle

L'absence de l'Égypte sur la scène régionale, qui durera tant que ce pays-clé n'aura pas résolu son problème d'identité, pèse sur le règlement des conflits qui y sont devenus incontrôlables.

L'Égypte dans l'histoire a oscillé entre panarabisme, étant la nation arabe sunnite la plus peuplée (la moitié des Arabes sont Égyptiens), et égyptianité, alternant des phases d'expansion et des périodes de repli sur soi. En gros, Nasser pour la première des alternatives, Sadate (1) pour la seconde. Le président al-Sissi ne se veut ni l'un ni l'autre. Ni bien sûr Moubarak qui par son souci du maintien du statu quo confinant à l'immobilisme s'assimilait à la longue transition ottomane. Le nouveau maître de l'Égypte, tel Méhémet Ali au début du XIXe siècle, est à la recherche d'une issue qui permette au pays de sortir de son quasi-enfermement et de consolider son indépendance.

L'islamisation de l'Égypte avait, disait-on au début XIXe, à l'arrivée de Bonaparte, dénationalisé le pays. Le président égyptien se retrouve dans une situation analogue après le bref règne des Frères musulmans. Il lui faut d'une part démanteler les structures islamistes, d'autre part moderniser l'économie pour recréer une base sociale et une nation égyptienne. L'Égypte est en effet de tous les pays arabes le seul qui soit géographiquement limité et territorialement identifié sur ses quatre côtés. Sa sécession de l'empire ottoman l'avait coupé du Croissant fertile et de la Mésopotamie ; le désert la coupe de l'Afrique du Nord. Reste le Nil et la mer Rouge grâce au percement de l'isthme de Suez. L'idéologie des Frères musulmans consistait à s'inscrire dans le cercle de la solidarité islamique où l'Égypte se confondait dans l'Umma. Elle a échoué. Le mouvement s'est divisé et ses dirigeants non emprisonnés sont réfugiés à Istanbul. Le temps de l'éphémère République arabe unie entre Égypte et Syrie (1958-1961) ne reviendra pas. Le Caire ne s'est pas engagé dans le conflit syrien. Il a fermé les tunnels d'accès à la bande de Gaza et se défend des « djihadistes » dans la bande côtière du Sinaï. De leurs pairs en Libye, il se protège par une sorte d'État-tampon à Tobrouk mais reste bien à l'abri de ses frontières.

Bloqué à l'Est et à l'Ouest, le régime l'est aussi au Sud où l'Éthiopie a profité de l'effacement égyptien pour faire avaliser

ses prétentions sur l'eau du Nil. La mort dans l'âme, Le Caire a dû transiger. Que lui reste-t-il ? Le canal de Suez et la mer Rouge. C'est là que le gouvernement veut attirer les investissements mais aussi insérer l'Égypte dans le circuit mondial des échanges entre Europe et Asie. L'idée serait de créer autant de Dubaï à Charm el-Cheikh, Suez ou Hurghada, au sud sur la mer Rouge. Le Caire a donc retrouvé le chemin de l'Afrique (un grand forum africain s'est tenu les 20-21 février à Charm el-Cheikh), son seul débouché économique – ne serait-ce que pour prendre sa part des intérêts chinois – mais aussi culturel sinon religieux.

En effet, avec l'Université al-Azhar, Le Caire est supposé être le centre intellectuel du sunnisme. Il peut envoyer des professeurs à travers tout le monde musulman, de l'Afrique à l'Asie. Mais il n'entre pas dans les vues du président al-Sissi d'en assurer la direction politique. L'Arabie séoudite depuis le changement de roi a repris le relai comme par défaut car son ascendant et ses capacités ne sont pas à la hauteur. L'Égypte est portée à bout de bras par les Séoudiens. En échange, il leur assure la protection de ses armes. On ignore pour combien de temps tiendra ce marché.

L'alternative serait occidentale, et d'abord européenne puisque Washington a trop frayed avec les Frères musulmans pour que la confiance mutuelle soit vite restaurée. Le risque de la stratégie économique de la porte ouverte voulue par le gouvernement égyptien est comme fin XIXe siècle d'être écrasé par le poids d'une dette absolument ingérable. L'avantage serait de s'extraire de son environnement régional en s'affirmant comme pays émergent capable de nouer des alliances internationales et de s'intégrer dans des réseaux mondialisés. Ce calcul est assez proche de celui auquel on pense à Téhéran. Avec la Turquie, l'Iran et l'Égypte, pays de taille comparable, forment une sorte de triangle de puissance qui pourrait se transformer en verrou de sécurité régional qui serait couronné par un pacte de stabilité comme on en a connu en Europe. Pour le moment c'est utopique. La raison pourtant y pousse s'il se trouvait simultanément à la tête de ces trois pays des dirigeants visionnaires. Nul besoin alors de garanties des membres permanents du Conseil de sécurité comme l'Égypte en a trop connues dans son histoire à son corps défendant. La France, qui sauf l'affaire de Suez échappe à cette histoire, semble la mieux à même encore aujourd'hui de comprendre l'Égypte.

Yves LA MARCK

(1) Boutros Boutros-Ghali, décédé le 16 février dernier, fut ministre des Affaires étrangères sous la présidence d'Anouar el-Sadate (1977-1991) ; secrétaire général de l'ONU (1992-1996) ; premier secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) 1997-2002. Et fut un grand ami de la France.

Brèves

Cambodge

Le 2 février : Crise politique au sein du parti royaliste du Cambodge. Nhek Bun Chhay, ancien président en 2011 de ce même parti qu'il avait cofondé avec le prince Norodom Ranariddh dans les années 1980, a quitté le Funcinpec avec trois cent cadres dénonçant l'autoritarisme du prince royal. Ayant emporté avec lui les statuts et le logo du mouvement, le prince Ranariddh a porté l'affaire devant les tribunaux de Justice du pays et déposé plainte contre Nhek Bun Chhay.

Australie

Le 13 février : Le mouvement monarchiste *Australians for Constitutional Monarchy* a dénoncé la prochaine suppression du portrait de la reine Élisabeth II sur le nouveau billet de banque de cinq

dollars australiens qui sera émis en septembre prochain alors que le débat en faveur ou non de la République agite toujours le pays.

Bulgarie

Le 16 février : À la veille des prochaines élections présidentielles, le roi Siméon II de Bulgarie a réaffirmé une nouvelle fois qu'il n'avait plus aucune ambition politique tout en souhaitant que son pays connaisse enfin une véritable alternance gouvernementale. Condamnant toutes formes de nationalismes en Europe qui « n'ont rien de patriotiques », l'ancien Premier ministre s'est fait également au cours de cet entretien accordé à Actualno.com, l'avocat du système monarchique en Europe. Seule forme de pouvoir, selon lui, **capable d'assurer la stabilité de l'Europe.**

Frédéric de NATAL

Ça chauffe ?

Le réchauffement climatique, pour lequel les pays engagés dans la COP21 à Paris ont signé en décembre 2015 un accord planétaire, représente l'un des dossiers les plus urgents de notre époque. François Villemonteix, ancien directeur de recherches en écologie marine et membre du Conseil National de la NAR, nous répond sur les cinq questions principales que pose ce dossier : le réchauffement est-il avéré ? Est-ce important ? Est-ce à cause de l'homme ? Quels en sont les effets probables ? Peut-on y faire quelque chose ?

Royaliste : Est-ce vrai ?

François Villemonteix : Les débats entre tenants et opposants du réchauffement climatique brouillent toute réflexion. Il est stupéfiant en effet de voir à quel point ce dossier scientifique qui devrait être traité de façon scientifique a déclenché les passions, et combien d'arguments irrationnels, souvent stupides et parfois malhonnêtes, ont pu être publiés dans d'innombrables sites sur la Toile. Des deux côtés d'ailleurs, car on trouve presque autant d'absurdités chez les défenseurs de la réalité du réchauffement que chez ceux qui la mettent en doute. Voilà qui n'aide pas à y voir clair, d'autant plus que les deux camps fournissent aussi des arguments scientifiques tout à fait recevables. Ce n'est pas le climat-scepticisme qui est un problème, au contraire : qu'il existe des chercheurs ou des personnes de bon sens qui ne veulent pas avaler l'information sans la vérifier est tout à fait sain. C'est comme cela que marche la science : en testant et en réfutant les hypothèses. Ce qui est nuisible, c'est le fantasme passionnel, quels qu'en soient les motifs. Il nous faut donc contourner ce débat et aller voir les résultats scientifiques publiés, en particulier par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : non pas les conclusions, mais les données. Et là, le constat est sans appel : TOUTES les séries de données sur les diverses évolutions climatiques (température de l'air, de l'océan, humidité, évolution des glaciers, de la banquise, de la hauteur de la mer, etc.) convergent et s'expliquent par un fort

réchauffement. La question pouvait se poser il y a vingt ans, elle ne se pose plus : oui, la planète se réchauffe, et se réchauffe très vite.

Royaliste : Est-ce important ?

François Villemonteix : Ce n'est pas la première fois que le climat planétaire change. Il est même en perpétuelle évolution, et la terre a déjà supporté des extrêmes de température



bien supérieurs à ce que nous vivons en ce moment. Mais ce qui rend préoccupant le changement actuel, c'est la vitesse à laquelle il se produit. Pas seulement le réchauffement d'ailleurs : il existe au moins un autre indicateur, le pH des océans, dont les variations sont, à la différence du réchauffement, exclusivement liées à l'augmentation des émissions de CO₂. (1) Or ce pH montre que l'eau de mer s'est brutalement acidifiée depuis

trente ans, ce qu'elle n'avait pas fait depuis un demi-million d'années. Tout ceci évolue à la même vitesse, qui est cent fois supérieure à celles mesurées au cours de l'histoire de la terre. Et cette vitesse est telle que les capacités adaptatives des organismes et des écosystèmes sont débordées. Le milieu ne peut plus suivre, et la biodiversité s'effondre. Est-ce grave ? Oui. Bien sûr, il y a une perte irréparable d'espèces vivantes, ce qui risque d'entraîner d'autres catastrophes (les insectes et la pollinisation, par exemple) ; mais bien plus que cela, la biodiversité est aussi le principal stabilisateur du climat. Une biodiversité qui s'effondre nous dit alors que les conditions écologiques favorables à un écosystème particulier ne sont plus maintenues. Il se crée de ce fait un cercle vicieux dramatique : plus le climat change, plus la biodiversité s'effondre, et plus le climat devient instable. Il y a déjà eu cinq crises majeures d'extinction dans la vie de la terre. Toutes ont été suivies par des explosions de biodiversité, une fois les espèces dominantes de la période antérieure éliminées. Les conditions particulières à l'Holocène, notre période géologique, sont en train de changer, et les espèces dominantes disparaissent les unes après les autres. Or ces espèces dominantes sont, entre autres, les grands mammifères, dont un revêt pour nous une importance particulière : l'Homo sapiens...

Royaliste : Est-ce à cause de l'homme ?

François Villemonteix : C'est la grande question : quelle est la responsabilité de l'humanité dans ce réchauffement ? En effet si nous n'y sommes pour rien, nous n'y pouvons rien faire, sinon nous préparer à ces changements ; alors que si nous avons une part de responsabilité dans cette évolution, il nous revient de tout faire pour la réduire au maximum. C'est d'ailleurs sur cette question que s'échangent climato-sceptiques et chantres du réchauffement.

La cause la plus fréquemment invoquée dans la liste des responsabilités de l'homme est celle des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), et en particulier le CO₂. Il existe en effet une corrélation étroite entre l'augmentation des quantités de GES dans l'atmosphère et le réchauffement, en particulier au niveau de leurs vitesses. On a longtemps douté de cette aug-

mentation tant l'écosystème mondial est avide de CO₂, dont il a besoin pour la photosynthèse et le fonctionnement de la vie océanique (au point que la proportion de CO₂ dans l'atmosphère n'atteint pas 0,04 %). Mais la mesure des taux d'augmentation et des origines du CO₂ montre que, si la part due à la production industrielle représente moins de 5 % de celle émise par la nature, elle a suffi à déséquilibrer les échanges. L'environnement était capable d'absorber facilement tout le CO₂ « naturel » ; ce n'est plus le cas avec les quelques 30 gigatonnes supplémentaires émises chaque année par l'industrie : l'augmentation des concentrations de CO₂ atmosphérique est bien due à l'activité humaine. Par ailleurs les mécanismes montrant comment les GES jouent sur le réchauffement sont connus. La responsabilité au moins partielle de l'homme est avérée.



Royaliste : Quels en sont les effets probables ?

François Villemonteix : En premier lieu, bien sûr, un réchauffement de la planète, lequel s'accompagne inmanquablement d'effets sur l'océan, qui se réchauffe aussi et dont la surface monte et l'acidité augmente ; et sur les mécanismes climatiques, qui multiplient les événements extrêmes : tempêtes et cyclones exceptionnels, canicules, vagues de froid, sécheresses, pluies et inondations... Mais tout ceci reste gérable. Ensuite, et là c'est irrémédiable, un effondrement de la biodiversité, alors qu'on vient de voir le rôle majeur qu'elle joue sur l'équilibre climatique. Enfin, et c'est le plus inquiétant, des changements dans les équilibres de l'écosystème. Or ceux-ci obéissent à des lois non linéaires et à des dynamiques chaotiques. On raisonne souvent comme si tout ceci ressemblait à une balance à deux plateaux : sur l'un on ajoute ou retire des GES, sur l'autre la température monte ou baisse. Ce n'est pas ainsi que fonctionne l'environnement, et personne ne peut savoir quand tout va basculer vers une autre dynamique. C'est pour cela qu'il y a urgence : nous ne savons pas à quel niveau le réchauffement dû à l'accumulation de GES va déclencher une dynamique climatique nouvelle dont on ignore les effets. Vous pouvez en voir une analogie très grossière dans votre cuisine : chauffez de l'eau dans une casserole, sa température monte progressivement de la température ambiante à 99° sans que rien ne change, puis brutalement, en passant de 99,9° à 100°, l'eau se transforme en vapeur.

Il y a changement d'état. Et nous, à quelle distance sommes-nous d'un changement d'état ? C'est, par définition, impossible à mesurer.

Royaliste : Que peut-on y faire ?

François Villemonteix : Ici nous sortons de l'analyse scientifique pour poser des questions politiques. Les instances internationales comme la COP21 se sont prononcées sur une réduction des émissions de GES pour limiter le réchauffement à deux degrés. Même si elle ressort d'une vision linéaire optimiste, on ne peut que souscrire à cette décision : dans l'ignorance du moment où le système climatique changera d'état, tant que ce n'est pas fait il y a urgence à réduire les émissions. Elle présente toutefois plusieurs insuffisances. La première, c'est qu'elle ne prend pas en compte l'inertie colossale de la planète : le réchauffement est lancé, il s'accélère, et nous n'avons pas de frein. La prévention commence donc par la baisse des émissions, mais doit aller plus loin, vers une diminution de la consommation d'énergie, toutes sources confondues. La deuxième, c'est que ces décisions ont été prises sans avoir au préalable défini les objectifs et les priorités. En effet, contrairement à ce que l'on entend souvent, la planète n'a pas besoin d'être sauvée, et l'homme - en tant qu'espèce - n'est pas en danger de mort. Ce qui va changer, c'est notre environnement, notre mode de vie et l'organisation de nos sociétés. Et la première priorité, c'est sûrement celle-ci : en 2100 la transition démographique (2) sera achevée et il y aura,

pour quelques décennies ou quelques siècles, onze milliards d'habitants sur terre. Il faut dès maintenant se préoccuper de préparer un monde qui puisse les recevoir de façon décente. Cela veut dire garantir l'alimentation, l'eau, la santé, l'éducation, l'habitat, la culture, bref : des conditions de vie satisfaisantes pour tous. C'est faisable, mais cela réclamera des adaptations importantes, à commencer par un changement de paradigme socio-économique : nous devrons sortir le plus vite possible des logiques ultra-libérales inégalitaires favorisant le saccage des ressources naturelles, et d'un modèle productiviste de profit et de croissance exponentielle surréaliste, pour aller vers une approche écosystémique de la gestion du monde et du partage des ressources. Ceci va exiger aussi de ne pas « sacrifier » l'écosystème qui de toute façon est en pleine mutation : nous devrons l'adapter à « l'anthropocène », en particulier en Afrique, où vivra plus du tiers de la population mondiale. Il faut réduire les émissions de GES, certes. Mais il faut surtout changer de modèle et de logique économique, pour pouvoir, à temps, faire face à cette priorité absolue.

Propos recueillis aux Mercredis de la NAR

(1) Royaliste numéro 848, décembre 2004.

(2) Royaliste no 1092, pages 6-7, Démographie : Une réduction volontaire des naissances.

Le Second Anschluss

L'union très rapide entre la République fédérale allemande et la République démocratique allemande après la chute du mur de Berlin est toujours présentée comme un événement naturel et positif pour l'ensemble des Allemands. Vladimiro Giacché montre qu'il n'en est rien.

Il n'y a pas de fatalité. Un événement historique ouvre toujours plusieurs perspectives et tel fut le cas lorsque, le 9 novembre 1989, les gardes-frontières est-allemands ouvrirent les barrières sous la pression de la foule. On dit que la chute du Mur est l'acte premier de la « réunification » mais ce mot n'est pas adéquat car la réunion des deux Allemagnes pouvait se faire autrement.

Nous avons oublié l'appel *Pour notre pays* : publié le 28 novembre et revêtu de 1 200 000 signatures, ce texte lu à la radio par l'écrivain Christa Wolf affirme la nécessité de préserver l'indépendance de la République démocratique allemande pour « développer une alternative socialiste à la RFA » face aux conditions dictées par l'Ouest qui amèneraient « une braderie de nos valeurs matérielles et morales » et « tôt ou tard l'incorporation de la RDA à la RFA. »

Le chancelier Kohl semble aller dans ce sens. Le 28 novembre, il propose au Bundestag d'établir un programme en vue d'une confédération de deux États, placée hors des blocs militaires. Ce programme est approuvé par Gorbatchev le 30 janvier 1990 mais le processus se transforme et s'accélère : le 7 février, le dirigeant soviétique accepte l'entrée de l'Allemagne unifiée dans l'Otan et, le même jour, Helmut Kohl lance le projet d'union monétaire. En peu de temps, les Allemands de l'Est constateront que toutes les craintes exprimées dans l'appel *Pour notre pays* étaient justifiées. En s'appuyant sur des documents allemands, Vladimiro Giacché (1) démontre que la « réunification » fut en réalité une annexion (*Anschluss*) dont les Allemands de l'Est et l'Union européenne supportent encore les conséquences.

Le gouvernement ouest-allemand a donné de la « réunification » une image romanesque de retrouvailles et s'est crédité d'une formidable générosité à l'égard des malheureuses victimes de l'Est. C'est faux. L'union monétaire allemande n'a pas été décidée en réponse, magnanime, au flux des émigrés de l'Est : c'est au

contraire l'entrée en vigueur de l'union monétaire qui intensifie le flux migratoire. La « réunification » n'a pas été réalisée en urgence pour sauver la RDA de la banqueroute : son endettement était supportable, il n'y avait aucun risque d'insolvabilité et, malgré de lourds handicaps, son appareil productif permettait d'assurer 50 % du revenu national par les exportations. Les économistes est-allemands qui demandaient une phase d'adaptation de trois à quatre ans ne furent pas écoutés : la « réunification » fut une opération politique menée par Bonn avec le concours



des partis politiques ouest-allemands qui s'implantèrent à l'Est et remportèrent les élections du 18 mars 1990. Le nouveau parlement vota le 18 mai le traité sur l'Union monétaire, économique et sociale et adopta un taux de change ravageur : un mark de l'Est pour un mark de l'Ouest. « *De but en blanc, écrit Vladimiro Giacché, les entreprises de la RDA perdirent toute possibilité d'être compétitives avec celles de l'Ouest et leurs produits sortirent immédiatement du marché.* »

Certes, les consommateurs purent désormais acheter des produits occiden-

taux mais ils furent victimes de la forte hausse des prix. Quant à la croissance du chômage, elle fut proportionnelle à la chute de la production industrielle : alors que celle-ci se réduisait de moitié, on comptait plus de 1,7 millions de chômeurs au 30 septembre 1990. C'est sur cette catastrophe initiale que fut organisé le pillage de l'ancienne RDA. Alors que la Treuhandanstalt avait été créée par le dernier gouvernement est-allemand pour accueillir les sociétés d'État et distribuer à tous les citoyens de la RDA des certificats de propriété, une nouvelle loi votée en 1990 autorisait une privatisation générale. Celle-ci eut lieu au bénéfice des sociétés ouest-allemandes qui occupèrent et dépouillèrent le pays conquis au mépris des règles légales. La Treuhand fut une officine de pillage et d'escroqueries tellement systématiques qu'on estime qu'elle a détruit la valeur de 900 milliards de marks et au moins deux millions et demi d'emplois. C'est ce que l'on ose appeler l'économie sociale de marché !

Vladimiro Giacché explique comment le calcul des dettes est-allemandes, la procédure de restitutions des propriétés confisquées, la liquidation de l'ensemble des élites est-allemandes - pas seulement des coupables de crimes avérés, d'ailleurs frappés plus durement que les criminels nazis - et la destruction du système scolaire ont littéralement liquidé l'Allemagne de l'Est. Aujourd'hui encore, les anciens länder de l'Est souffrent d'une industrialisation plus faible et d'un chômage plus fort qu'à l'Ouest, sur fond d'émigration, de vieillissement de la population et de dénatalité. Ce retard dans le développement a créé un « Mezzogiorno » allemand qui vit grâce aux transferts réalisés à son profit par l'État fédéral afin de soutenir la demande des consommateurs est-allemands.

Il faut lire de très près l'histoire du Second Anschluss car les principes et les méthodes utilisées au cours de cette opération politique sont appliqués depuis 2010 en Grèce : contrainte monétaire, destruction de l'industrie, pillage et asservissement de type colonialiste. Il n'est pas étonnant que Jean-Claude Juncker ait proposé dès 2011 le modèle de la Treuhand pour la Grèce ! Une différence cependant : il n'y a pas de transferts budgétaires vers la Grèce permettant que ses citoyens préservent un niveau normal de consommation. Une hiérarchie est à maintenir entre les peuples colonisés... *Alles in ordnung* ?

Bertrand RENOUVIN

(1) Vladimiro Giacché - *Le Second Anschluss. L'annexion de la RDA. (L'unification de l'Allemagne et l'avenir de l'Europe)*, Ed. Delga, 2015, 208 pages, prix public : 19 €.

Jeanne, relapse et sainte

Ce titre appartient à Georges Bernanos, qui fit un petit livre à partir d'un article qui lui avait été demandé en 1929 par La revue hebdomadaire. Ce texte, d'une force singulière, se concentre sur le procès de Jeanne d'Arc à Rouen, en 1431. Je ne sais à partir de quelle édition des « minutes » de ce procès l'écrivain avait travaillé (peut-être celle réalisée par le père Donceur). Mais le fait est qu'il en a pleine connaissance et qu'il en a intériorisé toute la dramatique. Le titre de « relapse et sainte » condense à lui seul toute sa colère à l'égard de ce tribunal de clercs qui a condamné au bûcher l'enfance même du monde : « La merveille, c'est qu'une fois, une seule fois dans le monde peut-être, l'enfance ait comparu devant un tribunal régulier, mais la merveille des merveilles c'est que ce tribunal ait été un tribunal de gens d'Église. Et non pas un tribunal pour rire ! On doit même hardiment reconnaître qu'aucun ne fut plus respectueux du droit formel, plus soucieux d'éviter ce que nous appellerions aujourd'hui un cas de cassation, plus habile à mettre en branle et à régler la marche d'une gigantesque machine à procédure. » Je ne pense pas que Jacques Trémolet de Villers, qui vient de rééditer le texte de ce même procès, contredirait les termes de Bernanos. Le commentaire précis qu'il fait lui-même, au fur et à mesure, des questions des juges et des réponses de Jeanne, en avocat très averti du déroulement des procès politiques, démontre que les organisateurs sont parfaits dans leurs rôles, disposant de toute la science nécessaire, avec l'autorité de l'université de Paris de surcroît. Une université qui a la prétention de régir la chrétienté toute entière, à l'heure où cette dernière ne sait trop à quel Pape se vouer, puisqu'il y en a trois à se réclamer de la succession de saint Pierre !

C'est dire qu'à nous retrouver à Rouen, en février 1431, nous plongeons dans la complexité historique de la fin de la guerre de Cent Ans. Car Jeanne devant ses juges, c'est Jeanne la guerrière qui vainquit les Anglais et dont ceux-ci ont une peur bleue, ne voulant plus que se débarrasser d'elle au plus tôt. Mais ils comptent sur la justice ecclésiastique pour la condamner à mort. Il n'y a pas de raison que Jeanne soit jugée au motif de ses responsabilités militaires. À ce titre elle pourrait être la prisonnière des Anglais, tout comme Charles d'Orléans, détenu depuis la bataille d'Azincourt, et qu'elle avait d'ailleurs dessein de délivrer, quitte à aller le chercher jusqu'en Angleterre. Non, Jeanne est aux prises avec la justice ecclésiastique, c'est l'université de Paris qui l'a voulu et qui entend la faire comparaître pour hérésie. C'est tout le paradoxe de cette incroyable épopée. La mission de Jeanne est exclusivement temporelle, et même militaire. Elle a d'ailleurs montré à la tête de l'armée royale un génie stratégique, étonnant les meilleurs capitaines. Mais en même temps, sa mission lui a été commandée du Ciel. Depuis Domrémy, son village natal, elle est en lien direct avec des voix venues d'en haut mais qui lui sont directement perceptibles et comme palpables, celles de saint Michel saintes Marguerite et Catherine. Ces voix l'accompagneront jusqu'au terme, le bûcher de la place du vieux marché. Il faudra bien que l'historiographie la plus laïque s'en accommode. Voltaire non, qui s'en moquera, mais pas Michelet pour qui elle exprimera l'âme même de la France. Il est vrai que l'anticléricalisme peut arguer

qu'elle a été condamnée par un tribunal ecclésiastique, présidé par un évêque.

Jacques Trémolet de Villers a parfaitement raison d'insister sur le laïc de Jeanne. Cette chrétienne héroïque - dont il faudra bien que l'Église reconnaisse la sainteté (au XXe siècle !) affirme sa superbe indépendance par rapport à une autorité cléricale qui ne saurait nier une mission temporelle qui lui vient d'en haut mais dont la nature est exclusivement politique. Les clercs, là-dessus, n'ont pas compétence, et si l'Église peut intervenir c'est uniquement pour reconnaître la sainteté de cette fille extraordinaire, dont la personnalité ressort, au cours de son procès, avec tant d'éclat : force de caractère, intelligence supérieure propre à déjouer les chausse-trappes des juges les plus retors (là-dessus l'avocat Trémolet s'y entend drôlement !), humour dévastateur, et en même temps fraîche sensibilité d'une bonne Lorraine dont le courage n'efface pas les larmes.

En lisant les minutes du procès de Rouen, j'ai eu le sentiment que toute sa dramatique se jouait autour d'un cas de conscience, si aigu qu'il équivalait moralement à la pire torture physique (celle dont on menace Jeanne, mais à quoi on finit par renoncer). L'évêque Cauchon et ses assesseurs veulent coincer l'accusée, en brandissant l'argument imparable de l'obéissance à l'Église réelle, celle d'ici-bas appelée militante, à qui il a été donné tout pouvoir et à laquelle il est interdit de se dérober sous prétexte d'être directement sous la motion de l'Église triomphante du Ciel, dont les voix transmettent directement les ordres. D'une certaine façon - et beaucoup ne se sont pas fait faute de le déclarer - Jeanne n'est-elle pas par avance protestante, anticipant Luther ? Il est vrai que la Réforme est apparue dès l'origine, comme une révolte contre l'excessive emprise de l'appareil cléricale, qui devient carrément insupportable lorsqu'il aboutit au trafic du sacré, à la simonie. Mais la Réforme a également montré qu'à rejeter l'appareil ecclésiastique il y avait risque de tout rabattre sur le pouvoir temporel, empruntant d'ailleurs à des théories médiévales, qui accordaient, rappelait le père Louis Bouyer, à l'État la puissance d'un summus episcopus ? Dans cette conjoncture, Jeanne d'Arc pourrait bien être une figure extrêmement moderne, celle qui réclame la liberté absolue de conscience, tout en reconnaissant dans un juste équilibre la légitimité des instances temporelles et spirituelles.

Bernanos, lorsqu'il rédige les pages ferventes de sa *Jeanne relapse et sainte*, est lui-même aux prises avec une crise de conscience analogue, le catholicisme français étant dans les affres de la condamnation religieuse de l'Action française, dans laquelle Maritain joue un peu pour lui le rôle des bonnets carrés de Rouen. Mais comme Jeanne, il n'entend pas rejeter l'Église qui le fait souffrir : « Notre Église est l'Église des saints. Tout ce grand appareil de sagesse, de force, de souple discipline, de magnificence et de majesté n'est rien de lui-même, si la charité ne l'anime (...). Nulle part ailleurs on ne voudrait imaginer seulement telle aventure, et si humaine, d'une petite héroïne qui passe tranquillement du bûcher de l'Inquisition en paradis, au nez de 150 théologiens. » Toutefois, il y a une différence importante entre Georges Bernanos et Jacques Trémolet de Villers, sur l'attitude de Jeanne. Là où le premier voit l'enfant désarmé devant l'appareil cléricale terrible, le second considère que c'est la guerrière qui a le dessus, d'un bout à l'autre, sauf à un moment de faiblesse : « Tout le clergé de Rouen ou de Paris ne saurait me condamner sans droit. » Et c'est le droit que trahissent les mauvais juges, qui se trouveront démentis par le solennel procès en appel, qui, à Notre-Dame de Paris, réhabilita Jeanne vingt-cinq ans après sa mort.

Gérard LECLERC

Jeanne d'Arc, Le procès de Rouen, Commentaires de Jacques Trémolet de Villers, préface d'Olivier Sers, Éd. Les Belles Lettres, coll. Romans, Essais, Poésie, Documents, janv./2016, 320 pages, prix public : 24,90 €.

Pour l'histoire

Il n'est pas nécessaire de rappeler le nombre faramineux de livres, de souvenirs ou d'études, qui portent sous tous les aspects la dernière guerre. La nécessité d'avoir une bonne compréhension des événements demande que l'on se rapproche au plus près des mentalités et des opinions de l'époque concernée. La réédition des souvenirs d'André François-Poncet, vient donc à point nommé.

C'est à Jean-Paul Bled, dont nous avons récemment commenté le dernier ouvrage (1), que nous devons cette initiative de proposer à nouveau les «*Souvenirs d'une ambassade à Berlin, 1931-1938* (2)», publiés une première fois juste après la guerre. Même parus si tôt après la fin du conflit, ils ne constituaient pas pour autant une justification d'une action, ou d'opinions, dont l'auteur aurait eu à se défendre. C'est bien le contraire puisque André François-Poncet appartient à la kyrielle d'analystes ou de spécialistes que les politiques se sont bien gardés d'écouter dans les années 30.

François-Poncet pourrait passer, par maints égards, pour un archétype. Fils de magistrat, donc appartenant à la moyenne bourgeoisie, c'est un fort en thème, lycéen puis étudiant brillant, passé par la rue d'Ulm où il obtint une agrégation d'allemand et soutint sa thèse sur *Les affinités électives* de Goethe. C'est dire si au-delà d'une excellente connaissance de la langue, il connaît parfaitement la culture et le mode de vie des allemands. D'abord passé par le journalisme, il entre tôt en politique et sera à plusieurs reprises sous-secrétaire d'État, toujours dans des matières économiques. À la recherche d'un bon spécialiste pour occuper l'ambassade de Berlin, il est choisi pour le poste en 1931 et restera en fonction jusqu'après les accords de Munich en 1938.

Il connaît l'histoire, est conscient des enjeux qu'ils soient économiques, politiques ou culturels. Ces dépêches sont un modèle du genre ; elles préfigurent déjà le plaisir de lecture qu'offrent ses souvenirs d'un vrai écrivain. Pour fin et subtil qu'il soit, ses multiples avertissements quant au pourrissement rapide de la situation dans l'Allemagne de Weimar ne serviront à rien ; les trop fugaces dirigeants français n'en tiennent pas compte. Tout y est pourtant, à com-

mencer par un sens très profond de la réalité des êtres qu'ils croisent et que d'une manière à la fois objective, fine et exacte, il arrive à mesurer, calibrer et prévoir. C'est bien sûr le rôle d'un diplomate de savoir comprendre, appréhender et sentir ; pour autant, il y en est peu qui l'ait fait avec autant de clairvoyance et d'intelligence.

Ces deux qualités lui coûteront d'ailleurs cher, à la suite de ce qu'il faut bien qualifier de stupidité sans nom, le Quai fera en 1939 «fuir» l'une des dépêches de l'ambassadeur où il se livrait avec



talent à son art du portrait. La victime étant Adolf Hitler, la suite des événements menaçait fort de mal tourner pour François-Poncet. D'autant que sa description du führer, ou plus exactement des trois facettes principales du personnage, sont d'une acuité rarement égalée jusqu'alors. Hitler sût s'en souvenir et tint entre 1943 et 1945 notre auteur en résidence rien moins que surveillée dans un château allemand, en compagnie d'Albert Lebrun, avant qu'ils soient

libérés par la 1ère Armée de Lattre. Non compromis véritablement avec le régime de Vichy, il reprit tout de suite du service, toujours en Allemagne où il fut notre premier ambassadeur dans la toute jeune République fédérale.

Outre le portrait d'Hitler, qu'il faut absolument lire, ce livre abonde de passages passionnants qui éclairent l'époque et permettent de comprendre comment et pourquoi l'histoire s'est déroulée ainsi. Un petit exemple concernant l'idéologie nazie : «*On retrouve dans sa doctrine les courants de pensée qui ont traversé tout le XIXe siècle allemand ; car ni le racisme, ni l'apologie du Germain, ni l'antisémitisme, ni l'antichristianisme, ni la condamnation de la démocrate, ni l'éloge de l'économie fermée, ni l'exaltation de la force, du militarisme et de la guerre, ni l'ambition de restaurer le Saint Empire ne sont des thèmes nouveaux ; ils ont retenti à l'oreille des générations successives ; ils forment la basse d'accompagnement de l'histoire de l'Allemagne ; depuis les lendemains d'Iéna ; l'Allemand les reconnaît, alors même qu'il les entend pour la première fois. Le talent d'Hitler, c'est d'en avoir retenu ce que pouvait être retenu par une cervelle populaire (...)*» Peut-on être plus limpide ?

Depuis l'arrivée au pouvoir des nazis jusqu'à la guerre, ces pages vous apprendront ce qu'étaient les relations possibles avec des dirigeants hâbleurs, violents mais surtout constitutivement menteurs. Le récit fait avec exactitude des écarts immenses et grandissants entre les propos, les intentions et les actes donnent une bonne mesure de ce qu'a été l'aveuglement des puissances occidentales devant un pouvoir qui poussa aussi loin que possible l'art du mensonge et de la brutalité. Les *apeasers* étaient les mieux placés pour entrer dans le jeu de dupes du chancelier qui s'amusaient tant à les berner, ils s'y sont même, pour bon nombre d'entre eux, vautrés.

Cet ouvrage est nécessaire à la compréhension de l'époque et des hommes qui l'ont (dé)faite. Les annotations de Jean-Paul Bled permettent de suivre ce récit et de saisir la multiplicité des personnages et leur évolution durant cette courte période de sept ans. On y voit que les mauvais gouvernants ne sont pas d'aujourd'hui seulement et que l'histoire d'un peuple, et d'une nation, peut s'appréhender sur le temps lent et ne subir de changements que sur le long terme et en faible profondeur.

Pascal Beaucher

(1) Les hommes d'Hitler, Perrin, 2015

Royaliste 1095

Les pro et les anti

Êtes-vous pro-russe ou anti-Poutine ? Pro ou anti-Assad ? Les clivages sur les affaires étrangères varient au fil de l'actualité mais l'enjeu est toujours le même : établir la norme politiquement correcte, qui permettra de juger du même coup les États en conflit et l'attitude des citoyens français à l'égard de ceux-ci.

Paradoxe : tandis que certains s'ingénient à dévaluer toutes les valeurs - on fait « tomber les tabous » - d'autres ou les mêmes imposent une morale qui fixe en toute rigueur le camp du Bien et celui du Mal en référence aux droits de l'homme. Nous avons souvent dit que cette morale implique une égalité de jugement et de punition pour tous les fautifs, qu'on ne trouve jamais chez les grands inquisiteurs médiatiques. Face à la dictature chinoise, face au bellicisme étatsunien, les implacables moralistes se transforment en autruches.

Les discours vertueux et les condamnations soennelles visent à effacer le principe premier de la diplomatie selon lequel les relations internationales se déroulent entre des États et non entre des régimes politiques. Par voie de conséquence, ce moralisme détruit la volonté de mener une politique étrangère conforme aux intérêts de la nation française. C'est là un autre paradoxe : tandis que les dirigeants étatsuniens, chinois, russes, allemands, britanniques... s'ingénient à défendre et à promouvoir leur patrie, le discours dominant, dans notre pays, prescrit dans le désordre les grands principes humanistes et le cynisme de la « diplomatie économique », les raids punitifs et les replis dictés par les économies budgétaires. Plus largement, on proscriit « l'unilatéralisme » autrement dit l'idée même d'une politique indépendante menée par un État souverain. Alignés sur Washington, Berlin et Bruxelles, nous avons bombardé Belgrade et Tripoli avant de nous précipiter de manière irréfléchie dans l'enfer proche-oriental. Certains officiels jurent de renverser Poutine tandis que leurs collègues se jettent aux pieds des Chinois et trop peu d'États se réjouissent encore d'une politique cohérente de la France. Pourtant, le prestige et les capacités de notre nation millénaire sont intacts.

Les équipes de droite et de gauche qui vont s'affronter pour la présidentielle sont responsables de cette confusion et le salut ne viendra pas du Front national : le poutinisme plus ou moins naïf de ses actuels dirigeants ne vaut pas mieux que les complaisances du père fondateur pour Saddam Hussein. Dans un monde d'États souverains menant une politique de puissance à proportion de leurs moyens, le fait de se dire « pro-russe » ou « pro-américain » n'a de sens que par rapport à des affinités personnelles. Des citoyens français qui tentent de formuler une politique étrangère pour leur patrie ont seulement à débattre du jeu des alliances qui se nouent et se dénouent en fonction des circonstances et des projets d'ensemble que la nation a formés. Quand elle parvient à se garder à la fois de l'abandon et de la démesure impérialiste, la France plaide pour la paix par l'équilibre des rapports de force entre les États - dans le monde et plus particulièrement sur le continent européen. En vue de cet apaisement, qui est l'idéal de la raison diplomatique, la France doit avoir assez de puissance souveraine pour conclure les alliances utiles et pour dissuader les fauteurs de violences. Il ne s'agit pas d'être pro-Poutine ou pro-Obama : la question est de savoir qui nous menace, qui prétend nous dominer, qui peut au contraire prendre part à un projet commun. Il ne s'agit pas d'être pro-allemand ou anti-allemand mais d'observer la manière dont le gouvernement allemand favorise ou défavorise les équilibres politiques, économiques et sociaux en Europe.

Quand le général de Gaulle exprimait le projet d'une Europe de l'Atlantique à l'Oural, notre force nucléaire de dissuasion visait explicitement les grandes villes russes et nous étions la cible des fusées soviétiques. Quand, à la Nouvelle Action royaliste, nous dessinons le projet d'une France souveraine dans le cadre d'une confédération de tous les États européens, nous savons que Vladimir Poutine, Angela Merkel et Recep Erdoğan auront quitté la scène. Et nous estimons que ce projet sera rendu possible à deux conditions : un changement des rapports de force en Europe qui suppose le retrait des États-Unis et la fin de l'Otan ; l'aboutissement du processus de décomposition de l'Union européenne, qu'il nous faut envisager aussi froidement que, naguère, la crise terminale de l'Union soviétique.



Bertrand RENOUVIN